

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Décret du 23 mars 2017 portant promotions et nominations dans la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> section des officiers généraux

NOR : INTJ1702088D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense,  
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;  
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

#### GENDARMERIE NATIONALE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Sont promus ou nommés dans la 1<sup>re</sup> section des officiers généraux :

*Au grade de général de division*

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> mai 2017

M. le général de brigade Guérif (Olivier, Jean, Jacques), maintenu dans ses fonctions.

*Au grade de général de brigade*

Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> mai 2017

M. le colonel Champion (Pascal, Henri, Bernard), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Payrard (Jean-Luc, Georges), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Kerboull (Alain), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Debarge (Philippe, Jean, Georges), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Isoardi (Jean-Marc, Pierre, Albert), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Browaëys (Arnaud, Bastien, Thierry), maintenu dans ses fonctions.

**Art. 2.** – Est nommé dans la 2<sup>e</sup> section des officiers généraux :

*Au grade de général de brigade*

Pour prendre rang du 28 mai 2017

M. le colonel Delétang (Jean-Marc, Marie).

**Art. 3.** – Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 mars 2017.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
BERNARD CAZENEUVE

*Le ministre de l'intérieur,*  
MATTHIAS FEKL

*Le ministre de la défense,*  
JEAN-YVES LE DRIAN